

## Informations aux actionnaires de Credit Suisse Index Fund (Lux)

### Credit Suisse Index Fund (Lux)

Société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois

5, rue Jean Monnet,  
L-2180 Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg B 167524

(la «société»)

1. Les actionnaires de la société sont informés que le conseil d'administration de la société (le «**conseil d'administration**») a décidé que le 2 janvier de chaque année ne serait plus un «jour de négociation» pour ce qui concerne les compartiments ou catégories d'actions de la société. En conséquence, aucune émission, aucun rachat ni aucune conversion d'actions de l'un(e) quelconque des compartiments ou catégories d'actions de la société ne pourra avoir lieu à cette date.
2. Les actionnaires du compartiment **Credit Suisse Index Fund (Lux) Equities Europe Small Caps** (désigné par le «**compartiment**» aux fins du présent point) sont informés par la présente de la décision du conseil d'administration de modifier comme suit le nom et l'indice de référence du compartiment.

	Nom du fonds	Indice
<b>Avant</b>	Credit Suisse Index Fund (Lux) Equities Europe Small Caps	MSCI Europe Small Cap (NR)
<b>Après</b>	Credit Suisse Index Fund (Lux) Equities EMU Small Caps	MSCI EMU Small Cap (NR)

La politique de placement du compartiment sera actualisée de manière à prendre en compte le nouvel indice de référence.

3. Les actionnaires du compartiment **Credit Suisse Index Fund (Lux) Corporate Bonds EUR** (désigné par le «**compartiment**» aux fins du présent point) sont informés par la présente de la décision du conseil d'administration d'actualiser le taux de la commission pour services administratifs pour la catégorie «DB-EUR», ainsi que le taux de la commission de gestion et celui de la commission pour services administratifs pour la catégorie «FB-EUR», selon les modalités ci-après. L'augmentation de la commission de gestion pour la catégorie «FB-EUR» est contrebalancée par une diminution, dans les mêmes proportions, de la commission pour services administratifs. Ainsi, ces ajustements n'entraînent aucune modification du total des commissions à payer par les actionnaires.

Catégories d'actions actives à la date du présent avis:

Catégorie d'actions	ISIN	Commission pour services administratifs actuelle	Commission pour services administratifs actualisée	Commission de gestion actuelle	Commission de gestion actualisée
DB-EUR	LU1479966837	0,06% p.a.	0,03% p.a.	N/D	N/D
FB-EUR	LU1479968452	0,11% p.a.	0,08% p.a.	0,11% p.a.	0,14% p.a.

4. Les actionnaires du compartiment **Credit Suisse Index Fund (Lux) Equities EMU Small Caps** (anciennement Credit Suisse Index Fund (Lux) Equities Europe Small Caps, désigné par le «**compartiment**» aux fins du présent point) sont informés par la présente de la décision du conseil d'administration d'actualiser le taux de la commission pour services administratifs pour la catégorie «DB-EUR», ainsi que le taux de la commission de gestion et celui de la commission pour services administratifs pour les catégories «FB-EUR» et «QB-EUR», selon les modalités ci-après. L'augmentation de la commission de gestion pour les catégories «FB-EUR» et «QB-EUR» est contrebalancée par une diminution, dans les mêmes proportions, de la commission pour services administratifs. Ainsi, ces ajustements n'entraînent aucune modification du total des commissions à payer par les actionnaires.

Catégories d'actions actives à la date du présent avis:

Catégorie d'actions	ISIN	Commission pour services administratifs actuelle	Commission pour services administratifs actualisée	Commission de gestion actuelle	Commission de gestion actualisée
DB-EUR	LU1268048490	0,1025% p.a.	0,0325% p.a.	N/D	N/D
FB-EUR	LU1419769408	0,1525% p.a.	0,0825% p.a.	0,1475% p.a.	0,2175% p.a.
QB-EUR	LU1390246210	0,1025% p.a.	0,0325% p.a.	0,1475% p.a.	0,2175% p.a.

Les actionnaires qui désapprouveraient la modification décrite au point 2 ci-dessus peuvent demander le rachat sans frais de leurs actions jusqu'au 30 avril 2018. Tous les changements entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2018.

Les actionnaires doivent noter qu'une fois les changements ci-dessus entrés en vigueur, il sera possible, conformément aux dispositions du prospectus, d'obtenir le nouveau prospectus de la société, le document d'information clé pour l'investisseur ainsi que les statuts de cette dernière à son siège social ou sur Internet à l'adresse [www.credit-suisse.com](http://www.credit-suisse.com).

Luxembourg, le 29 mars 2018

Le conseil d'administration